

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### **ÉPOPÉE INFRA CLIMAT CO-INVEST I - PARTS A1** **Fonds Commun de Placement à Risques géré par Épopée Gestion**

**Nom de l'initiateur :** Épopée Gestion

**Isin :** FR001400YDJ4

**Site internet :** <https://epopeegestion.fr/>

**Contact :** Contactez [middleoffice@epopeegestion.fr](mailto:middleoffice@epopeegestion.fr) ou appelez le 02 72 88 17 47 pour de plus amples informations.

**Autorité compétente :** L'Autorité des Marchés Financiers (France) est chargée du contrôle de Épopée Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Épopée Gestion est agréée et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-20000033.

**Date de production du document d'informations clés :** 28/04/2025

## Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Le Fonds est un fonds commun de placement à risques (FCPR) régi par les articles L. 214-28 et L. 214-29 du CMF et les articles 422-120-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

**Durée :** La durée du Fonds est de douze (12) ans à compter de la Date de Constitution sauf les cas de dissolution anticipée visés à l'Article 24 de son Règlement.

Afin notamment d'assurer la liquidation des Investissements effectués, cette durée peut être prorogée par la Société de gestion pour deux (2) périodes successives d'un (1) an.

**Objectifs :** Le Fonds a pour objectif la constitution d'un portefeuille de participations composé principalement de titres de capital ou donnant accès au capital émis par des sociétés intervenant dans le domaine des infrastructures bas-carbone situées majoritairement sur l'Arc Atlantique. Le Fonds investira à titre accessoire dans des actifs liquides à des fins de trésorerie.

Le Fonds vise à délivrer une performance nette de frais (TRI) de 10,4 % par an, selon les hypothèses de marché de la Société de Gestion, sur la durée de vie du Fonds étant précisé que cet objectif pourra ne pas être atteint.

Le Fonds a pour politique d'investissement de réaliser des co-investissements systématiques aux côtés du fonds Épopée Infra Climat I SLP dont la politique d'investissement est la suivante :

Le Fonds réalisera majoritairement des Investissements en vue de contribuer au développement d'infrastructures bas-carbone, c'est-à-dire ayant un impact significatif sur la baisse des émissions de Co2 (les « Actifs Concernés »).

L'objectif principal du Fonds est par ailleurs, en lien avec le développement des Actifs Concernés, de permettre la création et le développement de valeur sur ou plus généralement de l'Arc Atlantique.

Le Fonds aura pour objectif de réaliser des Investissements dans (i) des sociétés ayant pour objet unique de financer, construire, exploiter, entretenir, gérer, rénover ou développer un ou des Actifs Concernés (les « Sociétés de Projet ») ou (ii) dans des sociétés développant des projets d'infrastructure en lien avec les Actifs Concernés (les « TopCo ») (les Sociétés de Projet et les TopCo, ensemble, les « Sociétés du Portefeuille »).

Les Investissements dans des TopCo seront corrélés à l'opportunité d'investir dans des Sociétés de Projet.

Le Fonds cherche ainsi à investir dans un portefeuille diversifié reposant sur les deux (2) axes suivants : (i) infrastructures maritimes pour trente-cinq pour cent (35%) des Montants Investis (la « Poche Infrastructures Maritimes ») et (ii) énergies renouvelables, efficacité énergétique, valorisation des déchets et mobilités pour soixante-cinq pour cent (65%) des Montants Investis (la « Poche Énergies et Mobilités »), étant précisé que cet objectif pourra augmenter et corrélativement diminuer de plus ou moins dix pour cent (10%).

Ce fonds se veut une réponse forte au défi du changement climatique en déployant sur nos territoires des infrastructures de mobilité et de production d'énergie décarbonées et innovantes. Dans le cadre de la classification article 9 au titre de la SFDR, l'objectif d'investissement durable se décline en trois objectifs quantitatifs, mesurés par des 3 indicateurs dédiés :

1. L'alignement sur la Taxonomie européenne : Le fonds vise à aligner au moins 70% de ses actifs nets sur le Règlement Taxonomie.

2. La contribution à l'évitement des émissions de CO2 : Tous les projets ou entreprises investis doivent permettre d'éviter des émissions de CO2 par rapport à une solution de référence.

3. L'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris : Le portefeuille du fonds devrait être aligné sur une trajectoire de réchauffement climatique inférieure à 2°C.

Épopée Gestion conduit une évaluation de la société par rapport aux indicateurs d'impacts négatifs potentiels (PAI). Cette démarche vise à identifier et à minimiser les impacts potentiellement néfastes des investissements sur les plans environnemental, social et de gouvernance (ESG), et à apporter un accompagnement sur la mise en place d'un plan d'action ESG.

**Investisseurs de détail visés :** Les parts de catégorie A1 sont réservées à la souscription par des sociétés et compagnies d'assurances et mutuelles et souscrivant en représentation d'unités de compte au sens du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 131-1 du Code des assurances, de contrats d'assurances sur la vie ou de capitalisation ouverts par leurs clients, qui souscrivent aux Parts A1 du Fonds directement (à savoir sans l'intermédiaire d'un Distributeur ou d'un agent de placement). Leur valeur nominale d'origine est de cent (100) euro.

Les Parts du Fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi U.S. Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation U.S. ». Par ailleurs, les Parts ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « U.S. Person » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Person » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

**Fréquence de valorisation :** Les Valeurs Liquidatives des Parts sont établies et publiées au 31 décembre et au 30 juin de chaque année et mise à la disposition des Porteurs de Parts dans un délai de huit (8) semaines à compter de la fin de chacun des semestres de l'exercice social.

**Possibilités de rachat :** Aucune demande de rachat des Parts à l'initiative des Porteurs de Parts ne sera acceptée pendant toute la Durée du Fonds, incluant le cas échéant ses prorogations.

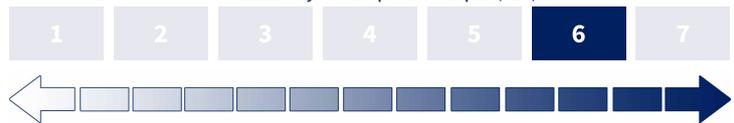
**Affectation des résultats :** Distribution

**Dépositaire :** Caceis Bank



## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque (ISR)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 12 années.



**Vous ne pourrez pas sortir du produit avant échéance.**

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du fonds, la société de gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au règlement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

### Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de perte en capital :** Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection de capital. Les Porteurs de Parts sont avertis que leur capital n'est pas garanti et pourra ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement.

Il incombe aux investisseurs potentiels d'évaluer l'adéquation d'un investissement dans le Fonds conformément à leurs objectifs et leurs contraintes d'investissement.

**Risque de liquidité :** Les Parts du Fonds ne sont pas librement cessibles ; il n'existe pas de marché pour ces titres, et il n'est pas prévu qu'un tel marché se développe. Les investisseurs ne peuvent pas se retirer du Fonds et chaque investisseur potentiel doit donc considérer son investissement dans le Fonds comme un investissement à long terme, non liquide.

Les principaux facteurs de risques sont décrits à l'Article 3.4 du Règlement ("Profil de risques").

### Scénarios de performance (montants exprimés TTC en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

**Période de détention recommandée : 12 ans**

**Exemple d'Investissement : 10 000 €**

Scénarios		Si vous sortez après 12 ans (Période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>3 970 €</b> -7.41%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>7 350 €</b> -2.53%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>20 810 €</b> 6.30%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>31 550 €</b> 10.05%

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si Épopée Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte d'Épopée Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.



Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 12 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>5 629 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	2.14% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.44% avant déduction des coûts et de 6.30% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts :

		Si vous sortez après 12 ans (Période de détention recommandée)
<b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>		
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.93% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2 740 EUR
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats et commission de surperformance	L'incidence de la commission de surperformance, soit 20% de la performance nette avec full catch-up – hurdle rate fixé à 7%.	2 889 EUR

\* La commission de surperformance est décrite en Annexe 5 des Statuts.

#### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimum recommandée est de douze (12) ans minimum.

Aucune demande de rachat des Parts à l'initiative des Porteurs de Parts ne sera acceptée pendant toute la Durée du Fonds, incluant le cas échéant ses prorogations.

#### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Tout client ou prospect souhaitant adresser une réclamation à Épopée Gestion est invité à adresser un courrier à l'adresse suivante :

Épopée Gestion - Mme. Audrey Bousquet - RCCI - 110 rue Charles Nungesser - 29490 Guipavas.

Par téléphone : 02 72 88 17 47 ou par mail : middleoffice@epopeegestion.fr

#### Autres informations pertinentes

La Société de Gestion fournit aux souscripteurs, préalablement à leur souscription, les Statuts, le DIC, le Bulletin de Souscription et de manière périodique, les rapports annuels et semestriels. Pour toute information sur le fonds, merci de contacter Épopée Gestion par email middleoffice@epopeegestion.fr ou téléphone 02.72.88.17.47.

Le Fonds sera un produit financier qui aura pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. De plus amples informations sont disponibles à l'Annexe III du Règlement.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Confidentialité : Les porteurs de parts ou leur représentant, qui reçoivent les informations contenues dans les rapports et autres documents du Fonds ou que leur adresse la Société de Gestion, doivent les conserver de manière strictement confidentielle.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (France) sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Épopée Gestion et ne soit pas satisfait de la réponse de Épopée Gestion (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours :

Madame/Monsieur le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (France), 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org

